

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

12/04/2000

Cette loi traite notamment de l'accès aux règles de droit et pose le principe de la transparence administrative et financière. Elle prévoit l'amélioration des procédures administratives et précise le régime des décisions administratives (afin de faciliter l'administration de la preuve). Elle porte également création des maisons de service public et définit le régime juridique qui leur est applicable.